

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 Séance du 11/09/2024

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 12       | 15                        |

L'an 2024, le 11 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/09/2024.

| Vote           |            |
|----------------|------------|
| A l'unanimité  |            |
| Pour : 15      | Contre : 0 |
| Abstention : 0 |            |

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration Mme : VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU, MM : BELLAVOINE Paul à Mme BONNORON Christine, LACROIX Hervé à Mr MERY Olivier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac  
 Le : 17.09.2024  
 Et  
 Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne.

**2024-09-05 – Demande versement d'un Fonds de Concours auprès de Grand Cognac.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5-IV ;  
 Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;  
 Vu la délibération n° 2022-335 de Grand Cognac relative à l'adoption d'un règlement de fonds de concours permettant de verser une partie de la Dotation de Solidarité Communautaire en investissement ;  
 Vu la délibération n°2023/27 de Grand Cognac Agglomération en date du 02 février 2023, fixant le montant de la DSC par commune ;

- Considérant que le règlement de fonds de concours adopté par Grand Cognac le 14 décembre 2022, par sa délibération n°2022/335, permet à la commune de solliciter en investissement une part de la Dotation de Solidarité Communautaire pour un montant total de 21 395 € sur 2024 ;

- Vu les travaux d'investissement suivants :

- Travaux de voirie, Place de la Mairie à Salles d'Angles :

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

| DEPENSES  |                    | RECETTES                         |                    |
|---|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| Travaux de voirie, Place de la Mairie : 66 704,75 € |                    | Autofinancement :                | 45 309,75 €        |
|   |                    | Fonds de concours Grand Cognac : | 21 395,00 €        |
| <b>TOTAL DEPENSES HT :</b>                          | <b>66 704,75 €</b> | <b>TOTAL RECETTES HT :</b>       | <b>66 704,75 €</b> |

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 016-211603592-20240911-2024\_09\_05-DE

Besnier  
Lefyfault

Monsieur le Maire précise que le versement d'un fonds de concours par l'Agglomération est subordonné :

- D'une part, à l'adoption d'une délibération concordante conformément aux dispositions du IV de l'article L.5216-5-IV du CGCT ;
- D'autre part, à l'émission d'un titre de recette par la commune à l'encontre de l'agglomération conforme aux dispositions du décret n°2022-505 du 23 mars 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/09/2024

Le Maire, Marcel GÉRON.

